

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-34

MODIFICATION DE LA REPARTITION DES AIDES DE L'ETAT AU TITRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023 PREVUE PAR LA DELIBERATION C.2023-2 DU 8 MARS 2023

Date de la convocation
18/04/23

Le 25 avril 2023 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte		B. POUYAUD	X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine		JP BOSDEVIGIE	X		
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard		S. SAVIGNAC	X		
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 9102 (Fonctionnement général)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération C.2023-2 du Comité syndical du 8 mars 2023 concernant la dotation de fonctionnement de l'Etat et les aides de l'Etat au titre du programme d'actions 2023 ;

Description du projet :

Par délibération C.2023-2 du 8 mars 2023, le Comité syndical a autorisé le Président à solliciter le concours financier de l'Etat pour l'année 2023 pour les montants suivants :

- Dotation de fonctionnement : 130 000,00 €
- Aides au titre du programme d'actions 2023 :
 - o Enveloppe « paysage, eau et biodiversité » : 20 000,00 €
 - o Enveloppe « développement durable » : 12 025,00 €

selon la répartition suivante :

Enveloppe "paysage, eau et biodiversité"

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Milieux	Réseau de SIEM	Restauration de milieux naturel	12 000 €	10%	1 200 €
Milieux	Réseau de SIEM	SIEM : Prestation d'inventaire	8 000 €	50%	4 000 €
Préservation et Valorisation Paysage	Partenariat-réseaux Paysage	Accompagner la mutation des paysages - études	5 000 €	20%	1 000 €
Préservation et Valorisation Paysage	Partenariat-réseaux Paysage	Accompagner la mutation des paysages - travaux	7 000 €	30%	2 100 €
Préservation et Valorisation Paysage	Accompagnement de projet	Accompagner la mutation des paysages - Maîtrise d'œuvre	5 000 €	30%	1 500 €
Connaissance	Porter à connaissance (cahier du patrimoine naturel)	Publication vulgarisation scientifique (solution fondées sur la nature)	5 000 €	45%	2 250 €
Grand public	Support et outils pédagogiques	Promotion des actions du Parc et vulgarisation des connaissances techniques	3 000 €	20%	600 €
Grand public	Réseau d'interprétation	Poursuivre la requalification du réseau de sites d'interprétation	10 000 €	20%	2 000 €
Espèces	Surveillance faune sauvage	Réseau d'entente grands prédateurs	10 700 €	50%	5 350 €
Total enveloppe "paysage, eau et biodiversité" (BOP 113)			65 700 €	30%	20 000 €

Enveloppe "développement durable"

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Agriculture / Alimentation	Développement Filière sarrasin	Accompagner la structuration de filières agricoles locales de diversification - animation	20 650 €	58%	12 025 €
Total enveloppe "développement durable" (Programme 159)			20 650 €	58%	12 025 €

Suite aux arbitrages dans le cadre de la négociation du Contrat Parc 2023-2026 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, plusieurs actions ont dû être modifiées ou abandonnées. Il était prévu un cofinancement de l'Etat pour certaines de ces actions dans le cadre de l'enveloppe « paysage, eau et biodiversité ».

En accord avec les services de l'Etat, il est proposé de modifier la répartition des aides au titre du programme d'actions 2023 sans modifier le montant total de chaque enveloppe.

Les actions qui pourraient être accompagnées se répartiraient ainsi de la manière suivante :

Enveloppe "paysage, eau et biodiversité"

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Milieux	Réseau de SIEM	Restauration de milieux naturel	12 000 €	54.6%	6 550 €
Milieux	Réseau de SIEM	SIEM : Prestation d'inventaire	8 000 €	50%	4 000 €
Préservation et Valorisation Paysage	Partenariat-réseaux Paysage	Accompagner la mutation des paysages - études	5 000 €	42%	2 100 €
Préservation et Valorisation Paysage	Accompagnement de projet	Accompagner la mutation des paysages – Maîtrise d'œuvre	5 000 €	50%	2 500 €
Connaissance	Porter à connaissance (cahier du patrimoine naturel)	Publication vulgarisation scientifique (solution fondées sur la nature)	5 000 €	45%	2 250 €
Grand public	Support et outils pédagogiques	Promotion des actions du Parc et vulgarisation des connaissances techniques	3 000 €	20%	600 €
Grand public	Réseau d'interprétation	Poursuivre la requalification du réseau de sites d'interprétation	10 000 €	20%	2 000 €
Total enveloppe "paysage, eau et biodiversité" (BOP 113)			65 700 €	30%	20 000 €

Enveloppe "développement durable" (inchangé)

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Agriculture / Alimentation	Développement Filière sarrasin	Accompagner la structuration de filières agricoles locales de diversification - animation	20 650 €	58%	12 025 €
Total enveloppe "développement durable" (Programme 159)			20 650 €	58%	12 025 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'approuver la nouvelle répartition du programme d'actions 2023 dans le cadre des enveloppes « paysage, eau et biodiversité » et « développement durable » ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la nouvelle répartition du programme d'actions 2023 dans le cadre des enveloppes « paysage, eau et biodiversité » et « développement durable » ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 14 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 05.05.23
Et qu'elle a été affichée le 05.05.23

Ph. Brugere



REÇU LE

05 MAI 2023

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**

